

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 juin 2018

– Point 6.3 de l'ordre du jour –

Délibération 2018-14

Autorisant le Directeur général à renouveler et signer le marché ayant pour objet la «Stratégie média, l'achat d'espace et le montage de partenariats médias pour les campagnes d'intérêt général et/ou d'information gouvernementales».

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération 2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre l'Etat, des établissements publics de l'Etat et des organismes mentionnés aux 4°, 5° et 6° de l'article 1^{er} du décret du 7 novembre 2012, signée le 12 mai 2016 ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise le Directeur général de Santé publique France à signer le marché ayant pour objet la «Stratégie média, l'achat d'espace et le montage de partenariats médias pour les campagnes d'intérêt général et/ou d'information gouvernementales » passé dans le cadre de la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent visée ci-dessus.

Article 2° - Le Directeur général est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 04 juillet 2018

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration